

CIRCULAIRE N°41/ 2025 – 2 juillet 2025

OBJET : RÉHABILITATION SÉPULTURE FERDINAND BUISSON

DESTINATAIRES : RESPONSABLES DES UNIONS - CONSEILLERS FEDERAUX

Chères et chers collègues

Notre Fédération est engagée dans le Collectif Laïque National (CLN) auprès du Cercle Ferdinand Buisson.

En 2023, le Cercle a été informé que la tombe de Ferdinand BUISSON était échue et qu'il n'y avait pas de descendant connu et vivant.

Le Cercle Ferdinand BUISSON a acheté pour 30 ans, jusqu'en 2053, la concession de la famille BUISSON dans le cimetière communal de **Thieuloy-Saint-Antoine, dans le département de l'Oise.**

Notre Fédération milite pour que Ferdinand BUISSON ne soit plus un « oublié de l'Histoire ». Ainsi nous allons contribuer à créer une antenne du Cercle Ferdinand BUISSON à Thieuloy-Saint-Antoine pour remplacer sa tombe par un monument digne de son œuvre afin de commémorer chaque année lors du 9 décembre son engagement pour l'École publique laïque dont il fut le fondateur auprès de Jules Ferry. Acteur majeur dans la construction d'une République laïque, a œuvré toute sa vie pour la laïcité, l'école gratuite et laïque et l'enseignement pour tous.

Un itinéraire de militant

Licencié en Lettres, Sciences et agrégé en philosophie, Ferdinand Buisson s'exile en Suisse pour enseigner après avoir refusé de prêter serment à Napoléon III, condition pour exercer en France. Durant cet exil, il enseigne aux côtés de Jules Ferry, Jules Simon, Jules Berni et Edgar Quinet.

Dès la proclamation de la République en 1870, Ferdinand Buisson revient en France où il œuvre pour le secteur de l'éducation. Il est notamment à l'initiative de l'orphelinat de Cempuis dans l'Oise où il met en place, avec Paul Robin, une pédagogie nouvelle qui inspirera plus tard Freinet.

Un homme engagé

En 1872, Jules Simon alors Ministre de l'Instruction Publique, nomme Ferdinand Buisson au poste d'Inspecteur Primaire. Il perd cette nomination à la suite de protestations de l'évêque Monseigneur Dupanloup, qui pointe du doigt les propos « déplacés » de Ferdinand Buisson en Suisse au sujet de la Bible. Poursuivant sa mission dans l'éducation, il est nommé par Jules Ferry « Directeur de l'enseignement primaire », poste qu'il occupe durant 17 ans. Durant ces années, il participe activement à l'élaboration des lois Ferry portant notamment sur la gratuité de l'enseignement primaire, puis sur l'obligation de l'instruction pour les garçons et les filles. Il dirige également la publication du Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire dans lequel il consacre deux chapitres à la laïcité. Après sa publication, le manuel est utilisé dans toutes les écoles « normales » et s'impose comme l'un des principaux constructeurs de la morale laïque enseignée à l'école.

L'affaire Dreyfus l'amène à s'engager en politique et il participe à la fondation du parti radical en 1901. Alors député radical, puis radical socialiste, **il défend les textes pour la séparation des églises et de l'État et le droit de vote des femmes. En 1905, Ferdinand Buisson préside d'ailleurs la commission parlementaire chargée de mettre en œuvre cette séparation.**

Dreyfusard actif, il est l'un des fondateurs de la Ligue des Droits de l'Homme qu'il préside de 1913 à 1926. Parallèlement, il s'engage dans des associations liées à l'instruction où il défend un enseignement gratuit et laïc.

En 1927, il obtient le prix Nobel de la Paix pour avoir œuvré pour la paix et le rapprochement franco-allemand.

Dans son dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire de 1887-1888, Ferdinand Buisson écrit, à l'article « laïcité » : « *Ce n'est que par le lent travail des siècles que peu à peu, les diverses fonctions de la vie publique se sont distinguées, séparées les unes des autres et affranchies de la tutelle étroite de l'Église. C'est le résultat de combats d'émancipation pour desserrer l'emprise confessionnelle d'une église catholique dominante.*

C'est l'histoire d'un long processus de séparation du spirituel et du temporel. La laïcité est l'héritière des aspirations à la liberté du Siècle des Lumières. Elle plonge ses racines dans le bouleversement révolutionnaire de 1789 ».

Une souscription est organisée pour remplacer la tombe de Ferdinand BUISSON par un monument digne de son œuvre.

Le Conseil fédéral a décidé de participer à cette souscription avec les Unions et des DDEN adhérents de la Fédération qui, de fait, pourront bénéficier de la déduction fiscale afférente aux personnes imposables sur le revenu.

Cette souscription est à adresser à la Fédération (par virement) (RIB joint) en mentionnant obligatoirement " *Réhabilitation sépulture Ferdinand Buisson*" et en joignant parallèlement un e-mail à la Fédération :

- pour identifier le versement par virement
- avec vos coordonnées postales et votre adresse électronique

Cette souscription sera intégralement reversée au Cercle Ferdinand BUISSON et le détail des sommes adressées à la Fédération par les Unions et les adhérents (sommés déductibles à 66%) sera publié dans une circulaire fédérale.

Des photographies avant et après réhabilitation seront publiées.

Amitiés laïques et fédérales.